



Les institutions publiques contribuent-elles à créer un ordre social?

Denis Laforgue

► **To cite this version:**

Denis Laforgue. Les institutions publiques contribuent-elles à créer un ordre social?. Congrès de l'Association Française de Sociologie - Réseau thématique 40 Sociologie des institutions, Jul 2011, Grenoble, France. <hal-00839102>

HAL Id: hal-00839102

<http://hal.univ-smb.fr/hal-00839102>

Submitted on 28 Jun 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Les institutions publiques contribuent-elles à créer un ordre social ?

D'une approche en terme de création à l'étude des modalités d'association entre institutions

Introduction

Je souhaiterais dans cette communication m'interroger sur les limites associées à l'étude des institutions publiques en tant que « créatrices d'ordre social » ou comme contribuant au « fonctionnement de l'ordre social ». Il s'agira en fait de s'interroger sur cette expression « créer un ordre social » pour montrer qu'une approche sociologique peut avoir intérêt à rompre avec cette idée qui renvoie à une idéologie dominante parmi les acteurs institutionnels, selon laquelle les institutions publiques existeraient, seraient animées par cette capacité à produire, à créer des ordres sociaux. Les institutions se donnent (et on leur reconnaît) en effet pour mission officielle d'assurer le bon fonctionnement du social, d'organiser le vivre-ensemble et ce en agissant auprès des populations (en les éduquant, en les soignant, en les enfermant, etc...). Au regard de cette intention institutionnelle (et des modes pluriels de travail institutionnel qui y sont associés), que peut-on dire, sociologiquement, quant à l'éventuelle capacité des institutions à créer des ordres sociaux ?

La sociologie, en particulier classique, n'est pas avare de réponses sur ce point ; on peut en particulier repérer (sans souci d'exhaustivité) : a) une approche fonctionnaliste selon laquelle les institutions assurent des fonctions essentielles au maintien de la société ; b) une approche critique pour qui les institutions participent activement aux rapports de domination qui structurent la société et assurent ce faisant sa reproduction ; c) une approche individualiste qui envisage la capacité des institutions à agir sur les systèmes d'interdépendance et d'interaction dont font partie les individus ; ces derniers agissent alors en fonction des opportunités et contraintes offertes par ces systèmes et c'est par effets d'agrégation que l'intervention institutionnelle a des effets, dont très souvent des effets pervers, non-voulus par les acteurs institutionnels

Sans rejeter ces différentes approches, je voudrais m'interroger sur la possibilité d'élaborer un autre « langage de description », qui rompe avec un certain nombre de postulats que ces approches classiques semblent partager avec la vision que les institutions ont d'elles-mêmes. Ce faisant, il ne s'agit pas de rejeter le sens commun du côté de l'erreur et de l'illusion, mais simplement d'enrichir les descriptions possibles du monde social en en proposant une autre version (parallèle) qui soit la plus cohérente et solide possible - et donc appropriable par un certain nombre d'acteurs- (Goodman, 2006). Notre perspective s'appuie donc sur plusieurs « ruptures » par rapport aux approches évoquées ci-dessus.

Ces esquisses de constructions conceptuelles, qui auront avant tout vocation à être discutées lors de la session 3 du rt 40, s'appuieront sur l'étude comparée de trois domaines d'intervention institutionnelle : le système éducatif, l'aide à domicile aux personnes âgées dépendantes, le développement durable et l'éco-citoyenneté.

1. Rompre avec une vision causaliste des rapports entre les institutions publiques et le monde social

La question de départ que je me pose est en fait la suivante : comment appréhender, saisir, mesurer ce que créent les institutions, ce qu'elles font aux individus, aux groupes, aux relations sociales, aux identités... Mais mon propos ne sera pas vraiment fondé empiriquement, ce sera plutôt une réflexion qui me conduira à laisser de côté cette approche en terme de création institutionnelle, à partir du moment où justement on choisit de raisonner en terme d'institution.

Cette question classique en sociologie (« qu'est-ce que créent, produisent les institutions ? »), je me la suis posé, modestement, au fil d'enquêtes sur différentes institutions :

- ainsi lorsque j'ai étudié l'institution scolaire, j'ai cherché à montrer les effets de certaines actions / dispositifs institutionnels sur l'existence de contextes de scolarisation ségrégués,
- en étudiant des institutions en charge de l'aide à domicile aux Personnes Agées, j'ai essayé de repérer des effets des interventions institutionnelles en terme de qualité de vie pour la personne âgée :
- et en étudiant des institutions en charge du Développement Durable, j'ai essayé par l'enquête de voir si les messages qu'elles diffusaient influençaient les usages de l'énergie par des habitants lambda (des « acteurs ordinaires »)...

Bref, il s'agit d'un schéma d'analyse dans lequel l'institution publique est la cause et le social (individus, groupes, relations sociales) est un effet. J'aimerais ici simplement à titre d'hypothèse ou même de perspective de recherche (c'est à dire sans vraiment disposer d'éléments empiriques à l'appui) critiquer cette approche qui envisage les institutions publiques comme la source de création (même partielle) de quelque chose que l'on nommerait le social. Cette interrogation critique me semble pertinente pour plusieurs raisons :

- tout d'abord ce schéma d'analyse « cause-effet » est certes porté par de grands courants théoriques (le fonctionnalisme, la sociologie critique, mais aussi l'individualisme méthodologique avec toute la tradition très intéressante qui consiste à repérer les effets pervers / non-voulus des décisions publiques), mais ce schéma d'analyse est en fait aussi celui des acteurs institutionnels : ces derniers sont persuadés et agissent comme si leur institution créait quelque chose au niveau social : que ce soit de la justice, des inégalités, de la conformité, de la déviance, des individus instruits, ou des corps et des esprits sains. En soi, ce n'est pas un problème. Mon propos n'est pas de dire que les grilles d'analyse du sociologue devraient forcément être différentes de celle des acteurs étudiés. Mais, on peut aussi avancer, sans visée hégémonique, que l'intérêt de la sociologie, ce peut être aussi de proposer des grilles d'analyse décalées, i.e. qui font voir le monde autrement que le sens commun (sans pour autant que celui-ci soit relégué dans l'illusion). Autrement dit, il s'agit pour le sociologue de simplement prendre au sérieux l'idée de la philosophie analytique selon laquelle un monde social peut être décrit d'une infinité de manière/de façon (puisqu'il existe une infinité de langage de description), sans possibilité de hiérarchiser ces manières de voir et de faire le monde.

- Ensuite, ce schéma « cause-effet » certes produit beaucoup de connaissances, là n'est pas la question, mais conduit aussi à certaines apories pour le chercheur. Une de celles qui me préoccupent vraiment, c'est celle qu'a rappelé Anaik Purene hier dans sa communication (avec Anne Wulleumier), lorsqu'elle expliquait que sur la question des effets des actions institutionnelles (innovantes ou pas), le chercheur oscillait / hésitait souvent entre l'hypothèse d'un contrôle fort du social par les institutions et l'hypothèse d'une impuissance de ces

dernières à agir / à transformer la société. Sachant : a) qu'on a du mal à trancher à partir de données empiriques entre ces deux options, b) qu'on a souvent l'impression qu'une institution est un peu les deux à la fois (forte et faible, contrôlante et impuissante) ; que le problème est d'autant plus insoluble qu'on ne peut jamais, sauf exception raisonner « toute chose égale par ailleurs », au sens où on ne peut pas isoler analytiquement l'effet en propre des institutions publiques sur le social.

Au regard de ces apories (de ces impensés ?), comment rompre avec la métaphore d'une institution qui « créerait », qui « produirait » qui « reproduirait » une forme sociale, un ordre social, qui fabriquerait des individus en influant sur leurs pensées, comportements, trajectoires, parcours, positions, etc... Pour prendre ces distances avec ce présupposé, une piste possible est de systématiser et de généraliser l'usage du terme d'institution, et ne pas le cantonner à l'analyse de groupements organisés relevant de près ou de loin de la sphère de l'action publique et étatique. Cet usage du concept d'institution amène à proposer plusieurs ruptures quant au regard sociologique porté sur les rapports entre les institutions publiques et leur « environnement ».

2. L'ordre social comme modes d'association d'institutions

La première rupture porte donc sur la définition de l'institution publique et de son rapport au social. Je propose de rompre avec la métaphore d'une institution qui « créerait », qui « produirait » ou « reproduirait » une forme sociale ou un ordre social. Parler en ces termes c'est succomber me semble-t-il à l'idéologie dont est porteuse toute institution : celle qui prétend qu'une institution publique fabriquerait un ordre social (à travers des effets sur les comportements et les pensées des individus), c'est à dire qu'elle serait - plus ou moins - capable d'instituer un ordre social en tant qu'« ordre fabriqué » (Hayek, 2007).

Pour prendre ces distances avec ce présupposé, on peut, en s'inspirant librement de la théorie de l'institution d'Hauriou (1925), s'employer à caractériser une institution publique par trois dimensions en tension. Une institution publique repose tout d'abord sur une « institution du sens » (Descombes, 1996), soit une Idée ou plutôt une matrice de significations - qui en l'occurrence s'énonce en terme de Bien commun ; une institution publique se caractérise aussi par un pouvoir instituant en tant que processus par lequel, en permanence, cette institution du sens tend à se traduire, à s'incarner dans des phénomènes sensibles, matériels et pratiques. Enfin une institution peut se caractériser par une réalité instituée (actes, paroles, relations, pensées, collectifs, dispositifs socio-techniques...) qu'il est possible de décrire comme un ensemble de règles objectivées et subjectivées que les individus suivent (le cas échéant « à leur manière »).

Mais cette réalité instituée n'est pas produite, n'est pas créée par l'institution publique, cette réalité instituée n'est jamais le pur produit du pouvoir instituant de l'institution (aussi puissante soit-elle). Pourquoi ? Car le pouvoir instituant de cette dernière se confronte toujours, trouve toujours « en face de lui » d'autres institutions déjà constituées - telles que la famille, le marché ou encore ce que Descombes appelle les « institutions de l'individualité » (1996) constitutives de la sphère privée/intime et de l'identité des individus. Ces institutions sont elles-mêmes constituées d'une Idée propre (même si cette dernière ne se définit pas en terme de Bien commun), d'un pouvoir instituant (à la fois habilitant et contraignant) et de formes sensibles instituées (stabilisées, ancrées, ayant une consistance : on ne peut pas faire comme si elles n'existaient pas).

Ainsi, si on veut analyser les liens entre « institutions publiques » et l'existence d'ordres sociaux, la question n'est donc pas celle de la production, de la création de ces derniers par les dites institutions, mais celle des modes d'articulation ou d'association entre ces différentes institutions, dont un ordre social est la résultante. La question est celle des processus et formes de cristallisation des institutions - entendue comme configuration stabilisée de rapports entre institutions éventuellement sous tension -. D'où l'idée que la sociologie des institutions si elle veut étudier le pouvoir instituant des institutions publiques ne peut pas étudier seulement l'action publique en terme d'institution et doit aussi analyser en terme d'institution d'autres phénomènes sociaux qui sont en rapport / en relation avec l'action publique : d'autres collectifs, mais aussi les individus eux-mêmes, cibles des interventions institutionnelles !

3. Institutions et ordre social : régularité, tensions, désordre

La seconde rupture porte sur le concept d'ordre social (de préférence à celui de forme sociale). Ce concept est potentiellement dangereux pour l'analyse, le terme « d'ordre » incitant à raisonner dans le cadre d'un fonctionnalisme étroit. Si, malgré tout, on utilise ici le terme d'ordre c'est pour s'intéresser au fait qu'on peut observer une régularité des phénomènes sociaux, en tant que phénomènes institués : ils ont une certaine permanence et stabilité, qui est la résultante d'activités humaines tout en ne s'y réduisant pas (Durkheim, 1894) ; cette perspective nous permet d'envisager l'ordre social comme un agencement d'institutions, de règles instituées. Mais prendre pour point de départ cette qualité observable des phénomènes sociaux (leur régularité) mérite quelques précautions.

Tout d'abord, dire qu'un ordre social se caractérise par des régularités, cela peut signifier deux choses : il peut s'agir d'une régularité / prévisibilité des pratiques des individus (dans le cadre d'un ordre à dominante fabriqué) ou bien d'une régularité / prévisibilité de l'effet émergent d'une multitude de pratiques qui, prises individuellement, restent elles largement imprévisibles, sans régularités observables (dans le cas d'un ordre à dominante auto-organisé, cf. Hayek, *ibid.*)

Ensuite, il ne faut pas avoir une vision étroite (ou morale) de ce que peut être un ordre social. Tout en étant défini en terme de régularité, un ordre social peut certes reposer sur des associations d'institutions sur le mode de la *hiérarchisation* (domination d'une institution sur une autre) ou sur celui de la *complémentarité* (chaque institution a besoin de l'autre pour perdurer, *i.e.* pour exercer son pouvoir instituant). Mais un ordre social peut aussi être (et est très souvent) fondé (en partie) sur des institutions entretenant un rapport d'*opposition* : c'est à dire que le pouvoir instituant de l'une tend à limiter le pouvoir instituant de l'autre. Ce qui signifie qu'un ordre social peut très bien être généré et exister (en partie) à travers une articulation entre des institutions sur le mode de la tension voire de la contradiction, sans que cette dernière n'ait « vocation » à être dépassée : on peut par exemple évoquer l'image de deux pouvoirs instituant qui « se jettent l'un contre l'autre », qui s'opposent et qui pour autant peuvent constituer un système stable (cf. exemple ci-après). Par ailleurs, un ordre social peut émerger d'une coexistence d'institutions sur le mode de l'*indifférence* ou de l'*évitement* (Colson, 2001). Au niveau de la réalité instituée, cela signifie que des relations (instituées) de conflits, d'indifférence, de fragmentation, de mépris, de repli sur soi (structure clanique) peuvent très bien être constitutives d'un ordre social, soit une 1^{ère} figure du travail du négatif à l'œuvre dans tout ordre social (Jullien, 2004).

Enfin l'existence d'un ordre social est indissociable d'une part de désordre qui va faire l'objet d'une auto-organisation (Atlan, 1977), consubstantiel à l'ordre social, soit une 2nde figure du travail du négatif. Autrement dit si un ordre social émerge bien de formes régulières et dominantes d'articulation entre différentes institutions (cf. ci-dessus), ces dernières coexistent toujours avec des formes d'association autres / divergentes / en tension (sur un mode mineur par rapport aux formes d'association « dominantes »); ces formes d'association « désordonnées » -au regard des formes d'association dominantes- loin de relever de dysfonctionnements sociaux, introduisent une dynamique d'auto-organisation permanente pouvant conduire à travers des pratiques d'acteurs imprévisibles soit à l'assimilation du « bruit » et au maintien de l'ordre social, soit à la transformation de cet ordre (la frontière entre les deux états - permanence / changement d'un ordre social- n'étant pas nette et dépendant de la position et du questionnement de l'observateur)

4. L'individu comme combinaison et opérateur d'associations entre institutions

La troisième rupture porte sur la place de l'individu dans cette dynamique entre institutions et ordre social. L'idée est ici d'échapper aussi bien à une vision sur-socialisée que sous-socialisée de l'individu (Granovetter, 2008) autour de cette question de la constitution d'ordres sociaux.

A la suite de Castoriadis (1999), l'idée défendue sera que l'individu est une combinaison d'institutions - ce qui permet d'échapper au mythe de l'homoncule (Quéré, 1997) comme part de subjectivité irréductible à / échappant à l'institution -, mais une combinaison mouvante, magmatique, auto-organisée (de façon à échapper à l'idée que l'individu serait déterminé par une ou des institutions). Ainsi pensé, l'individu apparaît comme une entité (parmi d'autres : cf. par exemple le rôle des dispositifs socio-techniques) assurant ces processus permanents d'association entre différentes institutions (et les faisant ainsi vivre), processus constitutifs des ordres sociaux. Comment ?

De façon schématique, on peut dire que chaque individu suit l'ensemble ou une partie des règles qui font la réalité instituée d'une institution, contribuant ainsi à donner corps au pouvoir instituant de cette dernière et à configurer sous des formes sensibles l'Idée constitutive de toute institution. Ce qu'il est important de noter, c'est que chaque individu, étant une combinaison (et une résultante) d'une pluralité d'institutions, il doit s'employer à articuler en actes/en pensée/en interaction les différents systèmes (?) de règles (pas forcément congruents entre eux) relatifs à chaque institution dont il est constitué / dont il fait l'expérience sensible. Cette condition de chaque individu le conduit à suivre les règles instituées, mais « à sa manière » (de façon autonome au sens de Descombes) : il ne peut pas faire comme si ces règles n'existaient pas ou en inventer de nouvelles *ex nihilo* (sans tenir compte des règles existantes), mais il peut (doit) suivre une règle d'une manière qui tienne compte des autres règles dont il fait l'expérience. Ce travail d'articulation -au niveau de l'expérience de l'individu- de règles relevant d'institutions plurielles est un des processus (pas le seul bien sûr) contribuant aux associations d'institutions qui font un ordre social.

Il convient alors d'étudier les moments à travers lesquels les individus en tant que combinaison d'institutions contribuent par leurs actes (en tant que suivi d'une règle instituée) et par leurs relations (en tant que relations instituées) à des formes d'association stables (mais potentiellement sous tension) entre des institutions variées (publiques ; famille, marché...).

D'un point de vue empirique, on peut ainsi espérer montrer comment des individus pris, encastrés, empêtrés (au sens où ce sont des morceaux d'eux-mêmes en tant que corps et intériorité) dans des relations instituées avec des humains et des non-humains contribuent, à travers des processus d'articulation de ces institutions au niveau de leur expérience sociale (niveau micro-social), à stabiliser ou à transformer les modes d'association entre ces institutions (niveau macro-social)

5. Quelques exemples...

Illustrons par quelques exemples ces processus d'association entre différentes institutions qui s'opèrent : a) à travers différentes figures (hiérarchisation, complémentarité, opposition, indifférence) ; b) dans et par des dynamiques d'ordre et de désordre (des institutions peuvent être associées selon des formes paradoxales, l'une sur un mode dominant, l'autre sur un mode mineur) ; c) dans et par les activités des individus qui, si elles produisent un ordre social auto-organisé (régularité des phénomènes sociaux) ne sont en elles-mêmes pas prévisibles (du fait de la mobilisation d'une intelligence et d'une sagesse pratiques selon les circonstances, la situation, le contexte...)

La figure de la complémentarité des institutions : ordre social et imprévisibilité des pratiques

Prenons l'exemple d'une association sur le mode de la complémentarité entre une institution publique (venant en aide, à domicile, à des personnes âgées étiquetées comme dépendantes dans leur quotidien) et la sphère privée de la personne âgée concernée (une sphère privée qui, en tant qu'institution de l'individualité moderne, repose sur une règle « de liberté individuelle comme jouissance paisible de l'indépendance privée » (Constant, 1980, p. 501)). Ces deux institutions s'associent sur le mode de la complémentarité, lorsque l'individu a recours au dispositif public en accord avec sa famille et que ce dernier s'avère lui permettre de continuer à mener une vie quotidienne selon des règles qu'il suit librement (non forcément légitimes aux yeux de l'institution mais reconnues dans le cadre d'ajustements co-construits avec le professionnel intervenant à son domicile).

On peut prendre un autre exemple : institutions du développement durable (cherchant à promouvoir des usages quotidiens/domestiques de l'énergie plus économes) et institutions de la sphère privée/familiale peuvent entretenir des liens de complémentarité à travers le fait que des individus vont adopter des comportements (en matière d'éclairage, de transports, de chauffage), qualifiés par les institutions publiques « d'éco-citoyennes », mais qui sont en large partie la résultante de processus relevant de l'institution familiale, de la sphère privée ou de la trajectoire biographique des individus, et non du seul pouvoir instituant de l'institution publique.

On a là deux exemples du fait que l'individu qui contribue (sans le vouloir) à un ordre social stable - à travers la mise en association d'institutions sur le mode de la complémentarité – le fait à travers des pratiques, des relations émergentes, non-prévisibles, non-réductibles aux typifications institutionnelles, car issues de la combinaison d'institutions plurielles.

La figure de la hiérarchisation des institutions et la coexistence de modes d'association paradoxaux : la tension entre ordre et désordre

Une personne âgée bénéficiaire d'une aide à domicile (ménage, relationnel, sorties) se voyant imposer un certain nombre de règles institutionnelles décalées par rapport à son horizon d'attentes (façons de faire le ménage de la professionnelle en tension avec son Soit domestique, heures d'intervention en décalage avec son sentier de vie quotidien) contribue, au fil des interventions du professionnel, à subordonner la sphère privée et intime - et les règles instituées qui la constituent - à l'institution publique (normes véhiculées par les politiques de prise en charge de la vieillesse dépendante).

Mais, le même individu (en tant qu'être pris dans une pluralité de relations instituées avec des autres significatifs) peut aussi contribuer, à travers son inscription dans ce dispositif public, à actualiser une association entre institution publique et institution familiale sur le mode de la tension, de l'opposition. C'est le cas si les proches (enfants) de l'individu, s'appuyant sur la présence quotidienne de l'aide à domicile, réduisent leur présence auprès de leur parent, espérant ainsi se recentrer sur l'institution de la famille nucléaire et sa règle instituée « quant à la nécessaire qualité des relations entre ses membres » (De Singly, 1993), par exemple en redonnant de l'importance et du temps à la relation de couple. Mais cette pratique peut être stigmatisée par les acteurs institutionnels : les enfants sont suspectés d'abandonner leur parent âgé, de ne pas s'en occuper, alors même que l'institution publique, selon les dires de ses membres « ne peut pas tout faire face à la dépendance de la personne âgée ». Les relations entre la personne âgée et respectivement ses proches et des professionnels alimentent donc une association sous tension des institutions familiale et publique

On a donc là un exemple d'un individu dont l'expérience sociale (en tant qu'elle est indissociable de ses relations instituées avec des autres significatifs) contribue à articuler des institutions (l'une privée, l'autre publique) sur un mode dominant (la hiérarchisation) et sur un mode mineur (l'opposition) qui entretiennent un rapport paradoxal. On pourrait d'ailleurs faire l'hypothèse que, non seulement un ordre social est fait de ces associations paradoxales d'institutions, mais que ces dernières, loin de fragiliser l'ordre social, contribue à sa robustesse : par exemple, si un mode d'association est plus ou moins temporairement mis à mal (par du bruit, du désordre), le second, « épargné » par ce désordre car fondé sur une logique très différente, contribue au maintien de l'ordre social.

La figure de l'opposition et celle de l'évitement : le travail du négatif

Entre l'institution scolaire et l'institution familiale, il n'existe pas seulement une association sur le mode de la complémentarité (chacune a besoin de l'autre pour instituer l'idée constitutive qui la sous-tend), mais aussi une association sur le mode de l'opposition et une association sur le mode de l'évitement (soit un autre exemple d'association entre institutions sur un mode pluriel et paradoxal). Ainsi l'institution scolaire cherche à contraindre ou à réguler (selon les époques) le placement des élèves dans les établissements scolaires et l'institution familiale tend de son côté à instituer le souci de l'épanouissement personnel et de l'authenticité (Taylor, 1994) de chacun de ses membres, en l'occurrence à travers l'exigence d'une possibilité de choix dans la scolarisation de l'enfant. La tension est durable et de plus est constitutive de chacune de ces institutions : chacune vise à limiter ou à échapper au pouvoir instituant de l'autre.

On peut envisager ce mode d'association paradoxal entre ces deux institutions comme la résultante du « travail des individus » : acteurs institutionnels et citoyens ordinaires, à travers 1° des relations instituées d'échange ou de transmission entre eux, 2° des relations de domination et de prédation mutuelle (Descola, 2005) et 3° des formes d'indifférence ou de fuite (par exemple des pratiques institutionnelles de relégation scolaire des élèves les plus stigmatisés ou bien des familles faisant le choix de l'école privée) entretiennent une association de ces deux institutions sur le mode respectivement 1° de la complémentarité, 2° de l'opposition, 3° de l'évitement. Ce mode d'association hybride forme un ordre social stable, qui s'incarne par exemple dans des configurations spatiales, temporelles et symboliques d'individus (élèves) sur le mode de la ségrégation et de l'inégalité (affectation des élèves dans un établissement, permettant la réalisation par les individus d'une trajectoire scolaire qui conduit à l'attribution d'une place dans la hiérarchie scolaire).

Cela étant, et en guise d'ouverture, on peut souligner que pour comprendre l'existence d'un ordre social, l'analyse ne peut pas seulement se focaliser sur l'étude d'une association, en l'occurrence ici celle entre l'institution scolaire et l'institution familiale. Par exemple, lorsqu'on s'intéresse au fait que l'institution scolaire cherche à imposer son Idée de mixité (idéal républicain) à l'institution familiale/privée (qui s'y oppose en instituant sa propre Idée, relevant en partie de ce que Taylor nomme la « culture de l'authenticité »), il faut prendre en compte le fait que cette association est indissociable d'une autre institution : l'institution urbaine, c'est à dire la ville en tant qu'institution. On peut ainsi considérer que cette institution urbaine assure la coexistence entre humains (en partie) à partir de règles de séparation (fragmentation, frontières), d'indifférence (plus ou moins polie !) voire de mépris (d'une fraction de population à l'égard d'une autre) à travers d'une part une association avec l'institution familiale sur le mode dominant de la complémentarité (l'institution familiale peut par exemple s'appuyer sur la ségrégation urbaine pour s'opposer à l'institution scolaire) et d'autre part une association avec l'institution scolaire sur le mode dominant de l'opposition (cette dernière se heurte à la ségrégation urbaine lorsqu'elle cherche à lutter contre la ségrégation scolaire).

Références bibliographiques

- Atlan, 1977, *Entre le cristal et la fumée*, Paris, Seuil
Castoriadis C., 1999, *Figures du pensable*, Paris, Seuil
Colson D., 2001, *Petit lexique philosophique de l'anarchisme*, Paris, Le Livre de Poche
Constant B., 1980, *De la liberté chez les Modernes*, Paris, Hachette, coll. Pluriel
Descola P., 2005, *Par delà Nature et Culture*, Paris, Gallimard
Descombes V., 1996, *Les institutions du sens*, Paris, Minuit
Durkheim E., 1894, *Les règles de la méthode sociologique*, Paris, PUF.
Goodman N., 2006, *Manières de faire des mondes*, Paris, Folio Essais
Granovetter M., 2008, *Sociologie économique*, Paris, Seuil
Hauriou M., 1925, « La théorie de l'institution et de la fondation », *Cahiers de la Nouvelle Journée*, 2, pp. 2-45
Hayek F.A., 2007, *Droit, Législation et liberté*, Paris, PUF
Jullien F., 2004, *Du mal / du négatif*, Paris, Seuil
Quéré L., 1997, « La situation toujours négligée ? », *Réseaux*, n°85.
Taylor C., 1994, *Multiculturalisme*, Paris, Aubier.